

La filière porcine

« Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a présenté une communication relative à la situation de la filière porcine.

La filière porcine française connaît depuis maintenant près de 10 ans une diminution progressive tant du nombre de porcs produit que des abattages. Dans le même temps, la consommation intérieure de viande de porc ne cesse de se réduire. Cette situation est aggravée par les effets de l'embargo russe qui, à l'échelle européenne a conduit à augmenter de manière importante les volumes de viande de porc revenant sur le marché intérieur. Ces derniers mois, les niveaux de prix à la production se sont fortement dégradés en France et ne couvrent plus les coûts de production, conduisant certaines exploitations à de **graves difficultés de trésorerie**.

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement est pleinement mobilisé et a mis en place des mesures d'urgence spécifiques, dans le cadre du plan de soutien à l'élevage présenté le 22 juillet dernier et doté de 600 millions d'euros (allègements de charges sociales et fiscales, restructuration de dettes, promotion à l'exportation). La mobilisation continue des services de l'Etat tout au long de l'été a permis via les cellules départementales d'urgence d'instruire les dossiers en liaison avec les banques. **Les premières aides seront versées dès le mois de septembre**. En région Bretagne, première région française pour la production de porc, 1150 dossiers sur les 1250 recensés concernent des éleveurs porcins.

La question de la juste rémunération du prix payé au producteur est au cœur des préoccupations du Gouvernement. Les acteurs économiques se sont engagés pour une revalorisation de ce prix, cet engagement a permis une remontée des cours au niveau national permettant de couvrir les coûts de production pour les éleveurs.

L'absence de cotation au marché du porc breton, cotation qui constitue une référence majeure pour l'ensemble du marché du porc en France, depuis le 10 août, du fait du retrait de deux acheteurs sur ce marché, a conduit le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à réunir le 17 août les acteurs du marché du porc breton afin de retrouver le chemin du dialogue. L'enjeu de cette rencontre était triple : assurer la reprise du fonctionnement de ce marché, assurer localement la reprise des livraisons de porc pour éviter la saturation des élevages concernés, et enfin inviter les acteurs industriels à poursuivre le respect de leur engagement initial sur le maintien d'un prix rémunérateur pour les éleveurs.

La nécessité de ramener de la fluidité dans le marché par une reprise des cotations ne doit pas masquer les nécessaires **réformes structurelles à entreprendre** au sein de la filière. Dès la semaine prochaine, le ministre de l'agriculture et les professionnels auront plusieurs rencontres importantes. Elles visent à redonner de la fluidité pour faire face à la situation d'urgence, notamment pour envisager les modalités des **promotions de septembre**, mois traditionnel de baisse de la consommation, et pour aborder des questions plus structurelles sur la rénovation des relations commerciales dans la filière.

Sur le chantier de la reconquête du marché national, **un décret modifiant le seuil des marchés publics sera publié dès le mois de septembre afin de relever le seuil de passation de 15 000 € à 25 000 € et favoriser ainsi l'approvisionnement local des collectivités publiques**.

Le ministre de l'agriculture poursuit son action auprès de ses homologues européens d'ici le Conseil extraordinaire des ministres de l'agriculture du 7 septembre prochain, demandé et obtenu par la France. Le Gouvernement est déterminé à obtenir des avancées au niveau communautaire en réponse aux difficultés rencontrées par les filières d'élevage en France - situation partagée par plusieurs pays européens. Outre le **déclenchement de mesures d'urgence** prévues par les textes européens, le ministre de l'agriculture abordera avec ses homologues, d'ici le prochain Conseil, la question de l'**harmonisation sociale et fiscale à l'échelle de l'Union européenne**, notamment dans le secteur de l'abattage-découpe. Les écarts entre la France et l'Allemagne se sont réduits en matière de salaires et de charges sociales avec la mise en place progressive d'un salaire minimum en Allemagne et l'application du Pacte de responsabilité et de solidarité en France, qui, dès 2015, permet des allègements de charge de 19 millions d'euros pour l'élevage porcin et 100 millions d'euros pour le secteur de la transformation et de la conservation des viandes.

Le secteur porcin français compte des atouts pour conquérir de nouveaux marchés à l'export et doit s'appuyer une stratégie collective. La filière est invitée à se mobiliser sur la plateforme commerciale « **France Viande Export** » pour structurer une offre française vis-à-vis des pays importateurs. Le gouvernement encourage l'Interprofession à se saisir sans attendre des outils mis à sa disposition dans le cadre du plan de soutien à l'élevage en mobilisant les 10 millions d'euros affectés aux filières d'élevage pour des actions de promotion à l'export. Le Gouvernement reste totalement mobilisé pour la levée des barrières à l'exportation pour nos filières.

Il est aussi nécessaire de **regagner de la compétitivité en modernisant le maillon abattage/découpe/transformation**. Le Gouvernement a d'ores et déjà mobilisé des moyens importants pour soutenir l'investissement de modernisation dans le secteur (200 millions d'euros par an pendant 5 ans sur l'élevage, deux appels à projets de 20 millions d'euros et 45 millions d'euros sur les programmes investissements d'avenir mobilisables par les acteurs industriels de l'abattage et de la transformation de viandes et les projets de filière, mesure de suramortissement concernant tous les maillons de la filière). »